

Objet :

Demande d'examen au cas par cas

Pour la construction de serres photovoltaïques

SARL Jardiniers du Nord – 97260 Le Morne-Rouge

Pièces jointes au dossier :

- Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- A 1. Un plan de situation au 1/25 000
- A 2. Localisation cartographique des photographies de la zone d'implantation
- A 3. Un plan de masse du projet
- A 4. Un plan des abords du projet
- A 5.1. Cartographie du projet incluant les zones de risques naturels
- A 5.2. Extrait du PPRN
- A 6. Carte de chlordécone
- A 7. Vue aérienne avec implantation des serres photovoltaïques
- A 8. Description des mesures du projet sous forme de tableau

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/07/2022

Dossier complet le :
21/07/2022

N° d'enregistrement :
D 2022 - 0543

1. Intitulé du projet

Projet Sainte-Cécile (SARL Jardiniers du Nord)
Projet d'une exploitation agricole sous serres photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMARENCO CREOLE ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent PFLUMIO

RCS / SIRET

8 4 3 2 0 8 1 1 7 0 0 0 2 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation de serres photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. Puissance du projet : 3.0 MWc
Catégorie n°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m ² . La surface totale du projet : 39 223 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'implantation de serres photovoltaïques sur une exploitation agricole.

Ces serres apporteront une protection à l'exploitation tout en produisant de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau public de distribution.

Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Les moyens seront mis afin de limiter les risques de dégradation de la végétations avoisinantes.

Le projet prévoit une construction de 16 serres photovoltaïques représentant une surface totale de 37 368 m², un hangar photovoltaïque de 714 m². Soit une surface photovoltaïque totale de 38 082 m².

La parcelle s'étend sur une surface de 172 175 m². Les terrains sont relativement plats et déjà déboisés. En effet, les terres en question sont déjà exploitées. Les attentes concernant l'implantation de ces serres photovoltaïques sont:

- Une limitation de l'exposition aux rayons de soleil;
- Une amélioration du confort de travail (plus d'ombre, abrité de la pluie);
- Une meilleure gestion des apports en eaux via des récupérateurs d'eaux de pluies;

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Martinique et de démontrer que des solutions pertinentes existent pour combiner l'exploitation et la production renouvelable sur un même foncier agricole. Les caractéristiques des structures des serres (dimensionnement, orientation, matériaux) seront déterminées par des entreprises agréées avec des retours d'expériences fiables. Ces serres auront plusieurs vertus, telles que :

- Fournir à l'exploitant des structures solides aux aléas environnementaux recensés sur le département ;
- Protéger les cultures des rayons du soleil, protéger l'exploitation de potentiels prédateurs (oiseaux, ...);
- Gérer de façon optimale les eaux pluviales de l'exploitation ;
- Améliorer le confort de travail des travailleurs en les mettant à l'abri (soleil, intempéries, ...);
- Permettre à l'agriculteur de diversifier ses cultures ;
- Augmenter la production (de façon raisonnée) ce qui permettrait de former/d'embaucher.

Cette "technique" serait un exemple concret de symbiose entre les productions agricoles et énergétiques.

Le parc photovoltaïque délivrera une puissance d'environ 3.0 MWc, soit près de 1.59 GWh/an, ce qui équivaut à une alimentation de 361 foyers.

Cela permettra de diminuer la production d'électricité EDF venant de plusieurs groupes électrogènes.

Cette installation permettra de s'approcher un peu plus de la production d'électricité verte sur les îles de la Caraïbes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux de VRD (fossés et noues de rétention) et terrassements légers
- Montage des structures sur pieux (pas de dallage ni terrassements massifs prévus pour les serres);
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service ;

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.)

Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (air, eau, déchets, bruits, etc.), et améliorer la gestion de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiée plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurités ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : Pas de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention d'Amarenco Créole Energie sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle.

Exploitation Agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (tomates, concombres, laitues);
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...);
- Obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée ;
- D'augmenter la production et la création d'emploi

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- CPC (articles 30 et 39)
- Déclaration d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement, alinéa 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total Serres et hangar Photovoltaïques :	38 082 m ²
Surface par type de serre et modules/serre :	
-S1	2651 m ² - 504 modules
-S2	2356m ² - 504 modules
-S3	1473 m ² - 280 modules
-S4	1515 m ² - 288 modules
-S5	2525 m ² - 336 modules
Puissance électrique et pente:	3 MWc - 13%

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Jardiniers du Nord,
97 260 MORNE ROUGE

Coordonnée GPS :
14.76079, -61.10615

Coordonnées géographiques¹ Long. 14°45'38" N Lat. 6°1'06'24" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité de la ZNIEFF Morne Jacob Les espèces animales et végétales seront à prendre en compte lors des études. Source : carto.geomartinique.f
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sont incluses en zone de montagne en totalité, les communes de : Fonds-Saint-Denis, Morne-Rouge, Morne-Vert. Le projet ne vise pas à dénaturer ou artificialiser davantage le caractère montagnard de la zone car il sera effectué sur une exploitation avec des serres existantes. Source : legifrance.gouv.fr (l'arrêté du 18 Mars 1975 sur la Délimitation de zones de montagnes en Martinique, Guadeloupe et réunion)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : carto.geomartinique.fr
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Géoportail : Plan d'Exposition au Bruit (PEB)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est couvert par le Plan de prévention des risques de la commune de Morne-Rouge. Il s'inscrit dans une zone réglementaire à prescriptions particulières, et est exposé aux aléas de mouvements de terrain, de séisme et d'inondation Il est à noter que l'implantation de certaines serres prend en compte les zones inondables du projet. Les serres seront donc installées en dehors de ces dernières. Source : pprn972.fr (extrait de PPRN de la commune de Morne-Rouge) Voir ANNEXE 5 : Extrait du PPRN de la parcelle K229
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de projet présente une forte teneur en chlordécone. (voir ANNEXE 6 : carte synthèse de présence de chlordécone). En sol vivant contaminé en chlordécone, les tubercules et racines sont à éviter d'après la DAAF de Martinique. Il existe également un site pollué à proximité directe : SOCOMOR (inactif), ne présentant pas d'enjeu significatif pour le projet. Source 1 : carto.geomartinique.fr Source 2 : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Observatoire de l'eau de Martinique - carte : " L'eau potable et l'assainissement en Martinique"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun des 11 sites inscrits en Martinique n'est présent à Morne-Rouge. Source : DEAL de la Martinique
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Montagne Pelée (Versants Nord-Ouest) fait partie des 4 sites classés de la Martinique, au titre de la loi du 2 mai 1930 (Art.R-340-1 et suivants, du code de l'environnement) Source : Google earth / DEAL Martinique/ INPN

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'incidence notable concernant le prélèvement d'eau, celui-ci ne vise pas à être augmenté ou modifié.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du projet s'insère sur un site fortement anthropisé, sur lequel une activité agricole régulière a lieu (voir ANNEXE 5 : vue aérienne du site et limite des serres proposées). Les impacts des serres sur la faune et la flore sont considérés comme très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet et ses alentours sont à vocation agricole. Source : PLU de Morne-Rouge.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vocation agricole de la zone est préservée dans le cadre du projet et aucun défrichement ne sera prévu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En Martinique, trois établissements sont concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : - le GIE Croix Rivail (commune de Rivière Salée) - la SARA (commune du Lamentin) - Antilles gaz (commune du Lamentin) Aucun n'est situé à proximité du projet. Source : DEAL de la Martinique
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par 3 risques naturels (voir ANNEXES 5.1 et 5.2 : extrait du PPRN de la parcelle k229) : - séisme, niveau : fort; - mouvement de terrain, niveau : faible à moyen; - inondation, niveau : fort. Le projet de serres se situe en dehors des zones d'inondation forte (voir ANNEXE 7 : vue aérienne des serres PV) Source : pprn972.fr (extrait du PPRN de la commune de Morne-Rouge)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va éviter les déchets plastiques liés à l'exploitation des serres tunnel existantes qui seront remplacées par les serres photovoltaïques.</p> <p>Les déchets de chantier seront gérés de façon durable (charte environnementale de chantier).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact paysager est jugé très faible de par le peu de points de visibilité sur le site depuis les alentours : - les constructions et végétations le long de la RN3 cachent partiellement sa vue - Le site n'est pas visible depuis les axes principaux du bourg (Voir ANNEXE 2 - Prises de vues).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de modifications positives : amélioration des conditions de travail et de fonctionnement de l'exploitation agricole, une culture diversifiée sera mise en place grâce aux serres photovoltaïques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Par souci de clareté, l'ANNEXE 8 présente une description détaillée des enjeux environnementaux, des impacts du projet, ainsi que des mesures prévues afin d'éviter, réduire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse (voir annexe 8), les principaux enjeux environnementaux du site sont : l'hydrologie, les risques naturels, l'occupation des sols et la faune. Notons qu'aucun de ces enjeux n'est jugé comme fort. Nous sommes sur un site fortement anthropisé, où le projet est prévu hors zone de boisement et hors zone inondable. Les impacts du projets pour chacun de ces enjeux ont fait l'objet de mesure permettant de limiter l'impact résiduel pour le rendre faible à nul. Parmi ces mesures, on note : la construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique, un mode constructif sur pieux (sans dalle de béton) respectant les normes parasismiques et paracycloniques, le respect du corridor aquatique existant (Rivière Cloche à proximité du site), respect des horaires diurnes (trame noire). De plus, le chantier sera réalisé dans le respect d'une charte environnementale qui visera à limiter les nuisances. Le projet peut alors faire objet d'une dispense environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes supplémentaires 1 : Cartographie et extrait du PPRN de la parcelle K229 Annexe supplémentaire 2 : Carte chlordéconne Annexe supplémentaire 3 : Vue aérienne avec implantation des serres photovoltaïques Annexe supplémentaire 4 : Description des mesures du projet

9. Engagement et signature

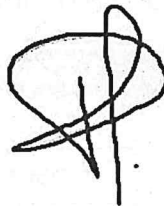
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

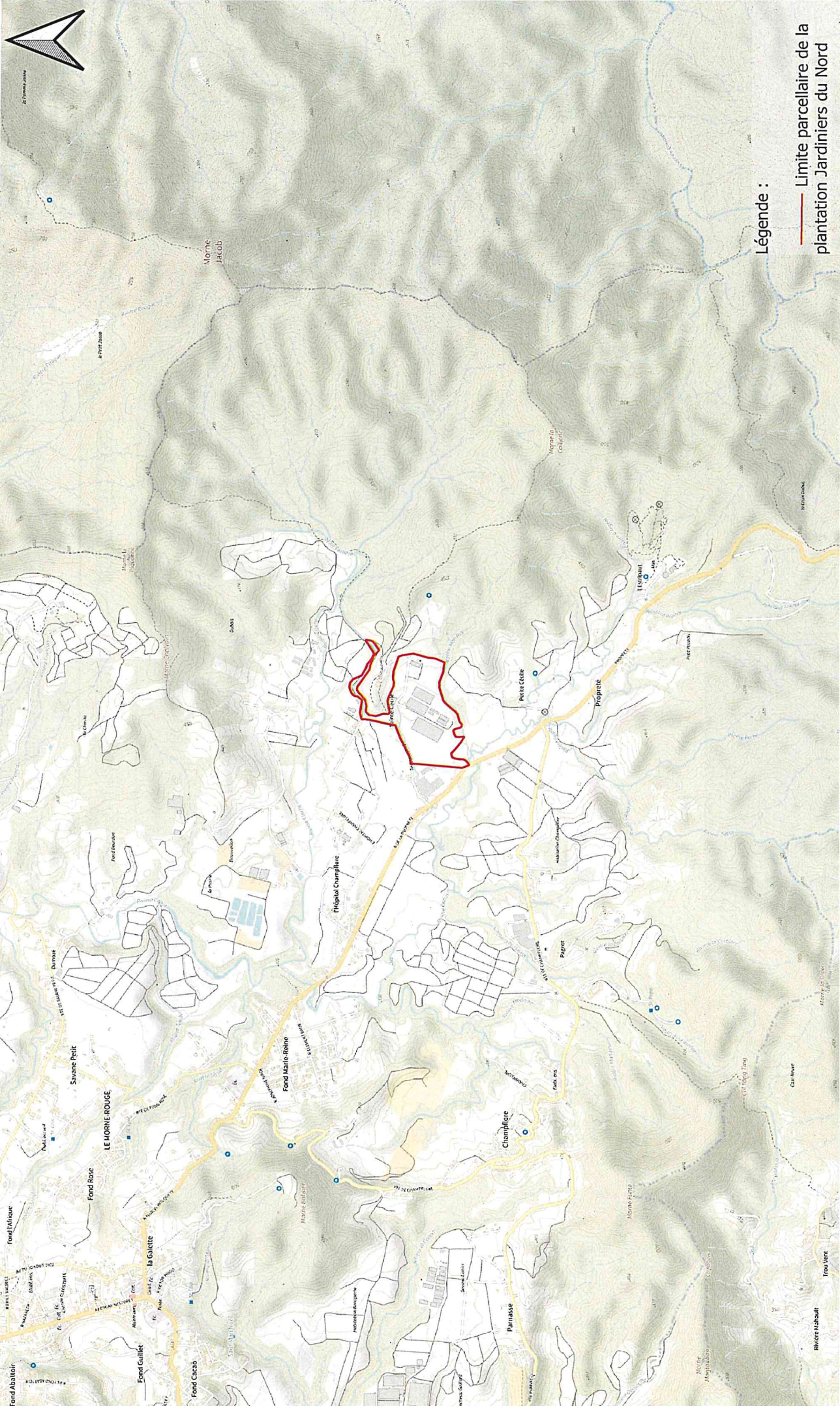


Fait à Petit-Bourg



le, 20 Juillet 2022

Signature





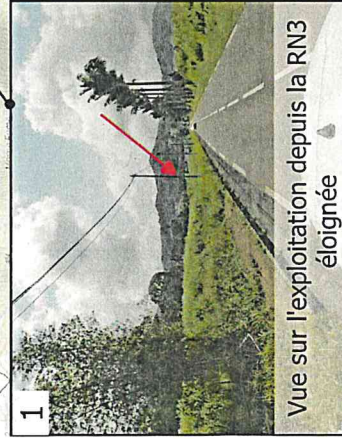
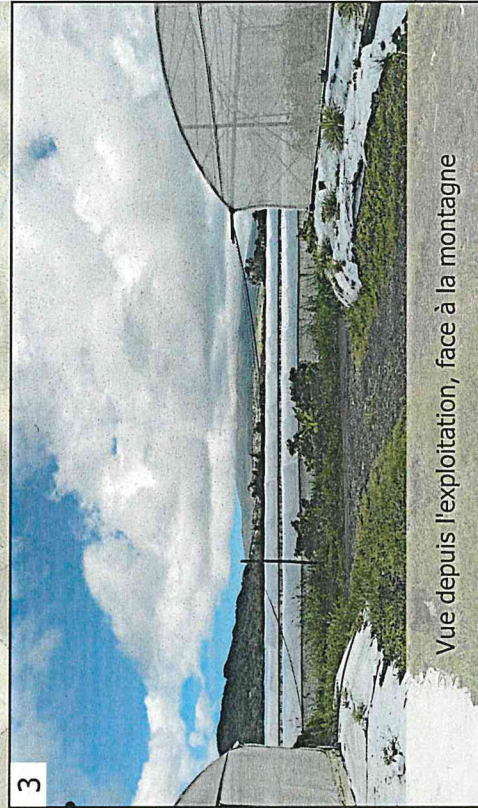
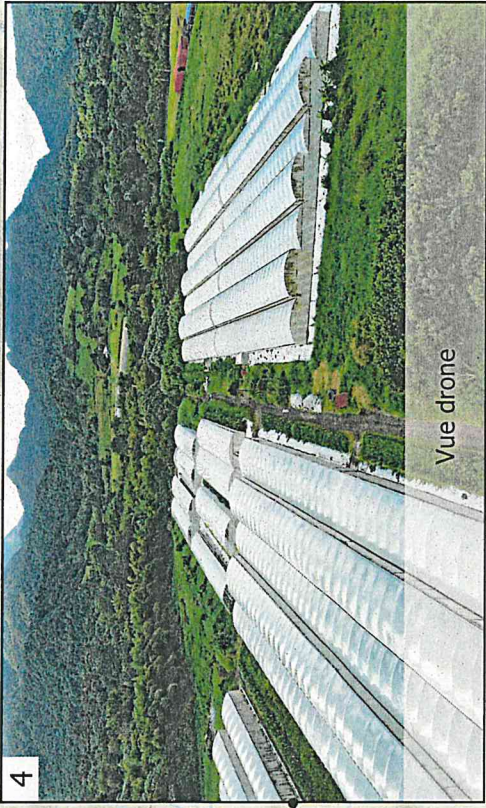
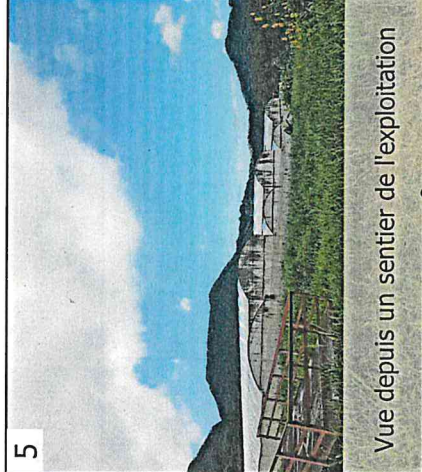
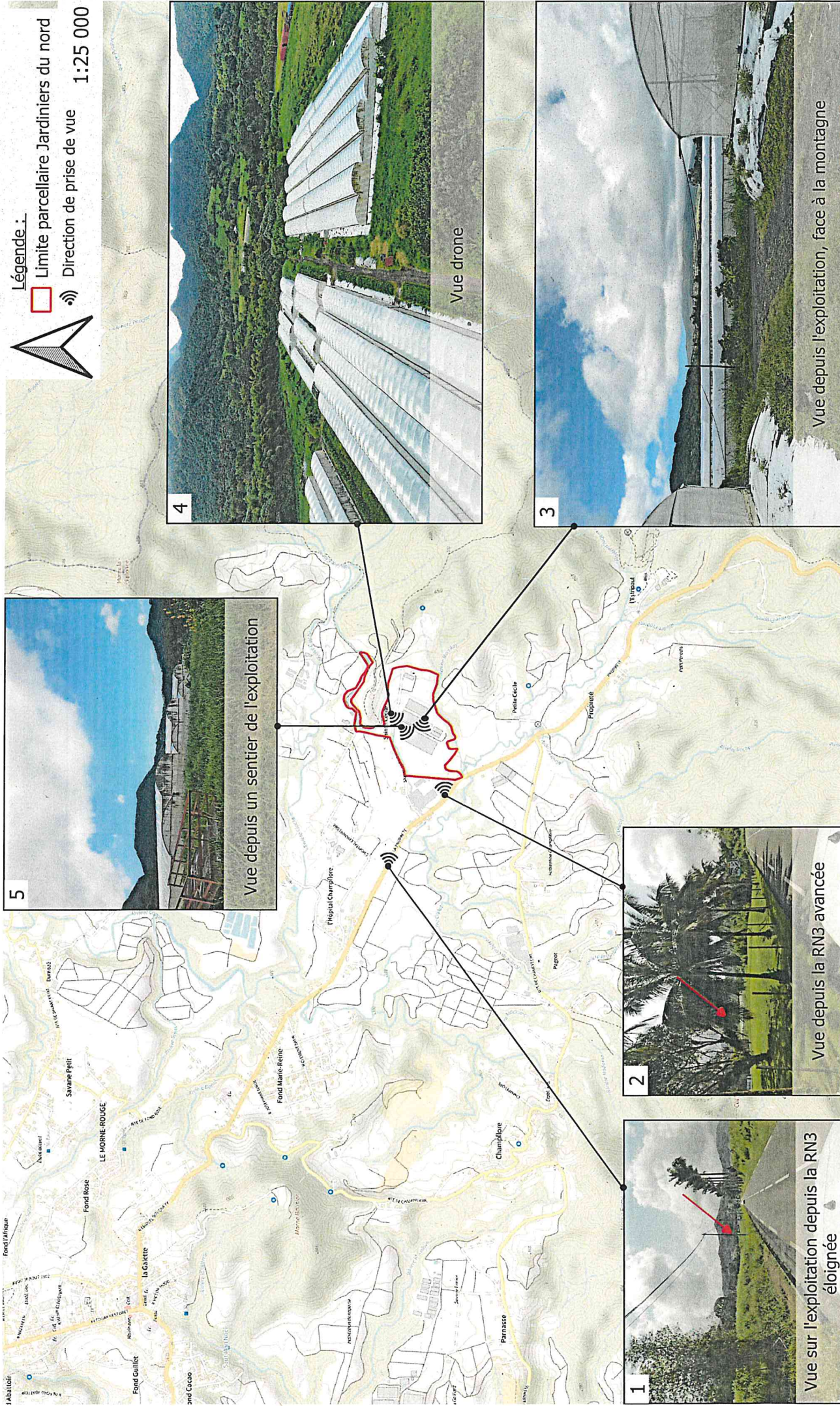
Légende :
 — Limite parcellaire de la plantation Jardiniers du Nord

 <p>Ingénieurs Conseils info@filaoconseil.fr</p>	<p>Produit par : FILAO INGENIEURS CONSEILS Date : 05-05-2022 Dossier : DPPV_2202_AMARENCO_Jardiniers_du_nord</p>	<p>PLAN DE SITUATION 1:25 000</p> <p>DPPV Abris de culture photovoltaïques pour la plantation Jardiniers du Nord</p>	<p>Adresse du projet : SCEA Sainte-Cécile Exploitation Jardiniers du Nord 97260 Morne-Rouge Département de la Martinique</p>	
---	--	---	--	---

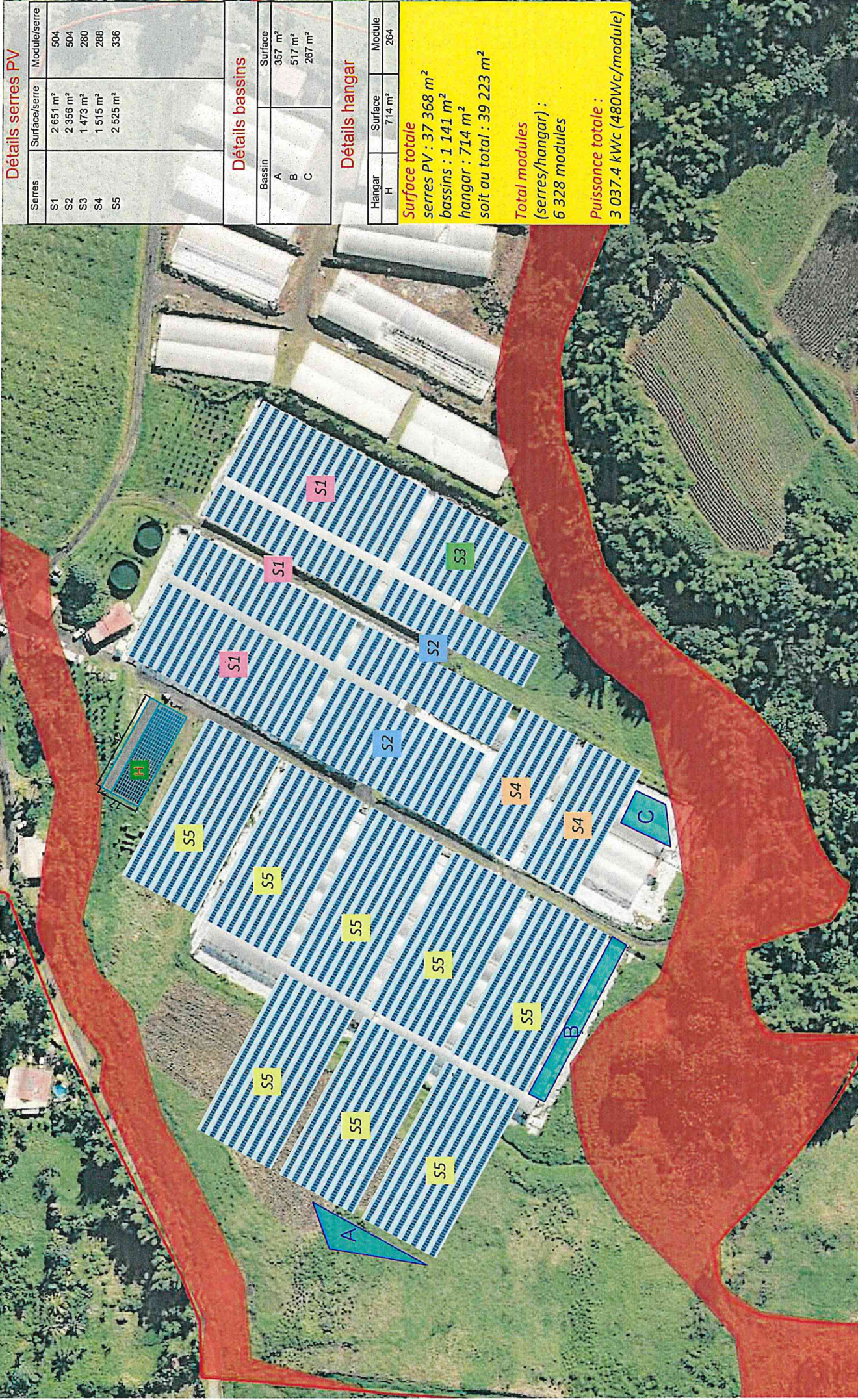
Légende :

- Limite parcellaire Jardiniers du nord
- Direction de prise de vue

1:25 000



<p>Ingenieurs Conseils info@filaoconseil.fr</p>	<p>Produit par : FILAO INGENIEURS CONSEILS</p> <p>Date : 11-05-2022</p> <p>Dossier : DPPV_2201_AMARENCO</p>	<h3>Localisation cartographique des prises de vue</h3> <p>DPPV</p> <p>Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation agricole Jardiniers du Nord</p>	<p>Adresse du projet :</p> <p>SCEA Sainte-Cécile Exploitation Jardiniers du Nord 97260 Morne-Rouge Département de la Martinique</p>
---	---	--	---



Détails serres PV

Serres	Surface/serre	Module/serre
S1	2 651 m ²	504
S2	2 356 m ²	504
S3	1 473 m ²	280
S4	1 515 m ²	288
S5	2 525 m ²	336

Détails bassins

Bassin	Surface
A	357 m ²
B	517 m ²
C	267 m ²

Détails hangar

Hangar	Surface	Module
H	714 m ²	264

Surface totale
 serres PV : 37 368 m²
 bassins : 1 141 m²
 hangar : 714 m²
 soit au total : 39 223 m²

Total modules (serres/hangar) : 6 328 modules

Puissance totale : 3 037,4 kWc (480Wc/module)

Produit par :
 FLA0 INGENIEURS CONSEILS
 Date : 20-07-2022
 Dossier : DPPV_2202_AMARENCO_Jardiniers du nord

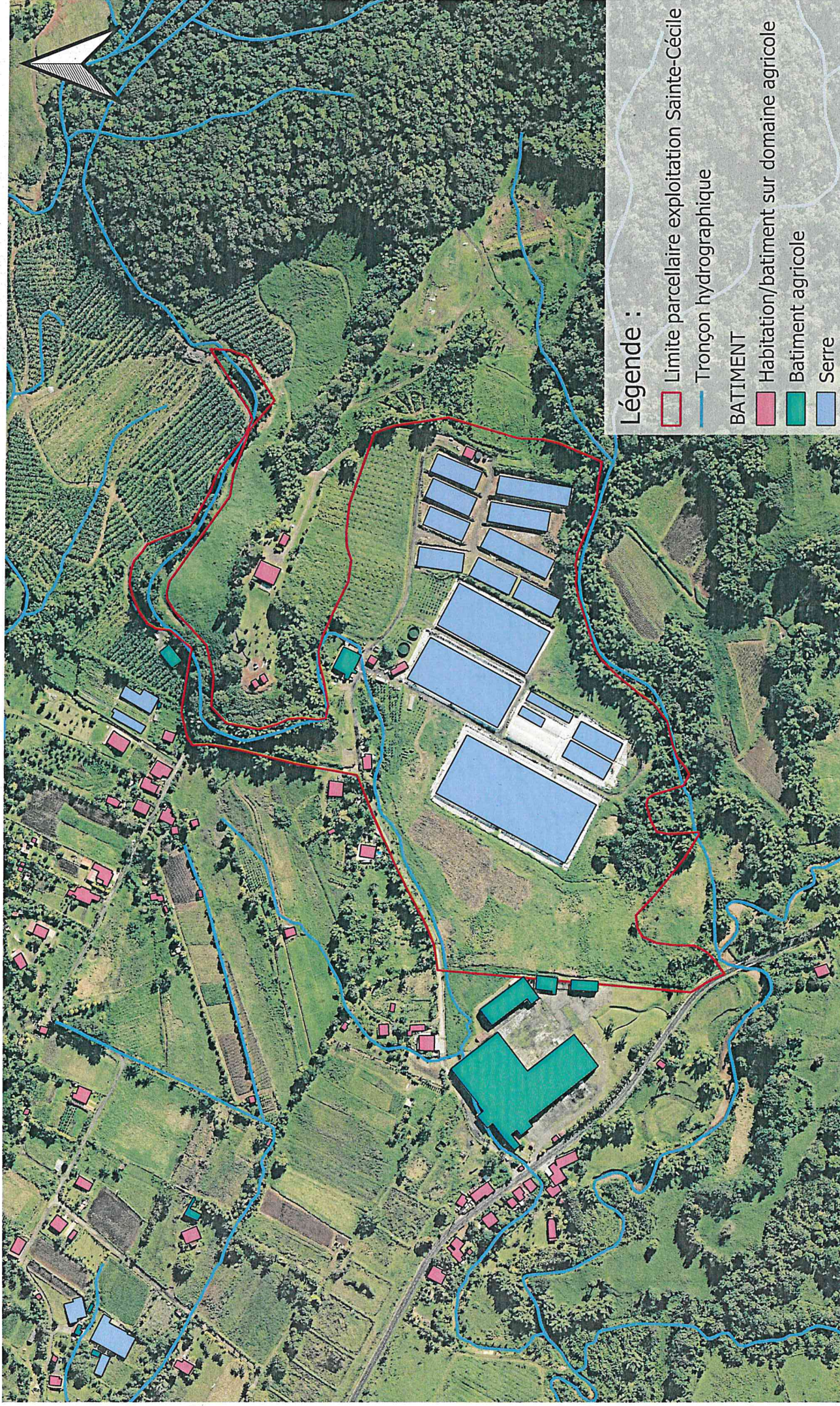
FLA0
 Ingénieurs Conseils
 info@fla0conseil.fr

PLAN DE MASSE
 1:3 000

DPPV
 Abris de culture photovoltaïques pour l'exploitation Jardiniers du Nord

Adresse du projet :
 SCEA Sainte-Cécile
 Exploitation Jardiniers du Nord
 97260 Morne-Rouge
 Département de la Martinique

AMARENCO



Légende :

- Limite parcellaire exploitation Sainte-Cécile
- Tronçon hydrographique

BATIMENT

- Habitation/batiment sur domaine agricole
- Batiment agricole
- Serre

FILAO

 Ingénieurs Conseils
 info@filaoconseil.fr




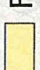
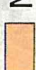
Produit par :
 FILAO INGENIEURS
 CONSEILS
 Date : 09-03-2022
 Dossier :
 DPPV_2202_AMARENCO

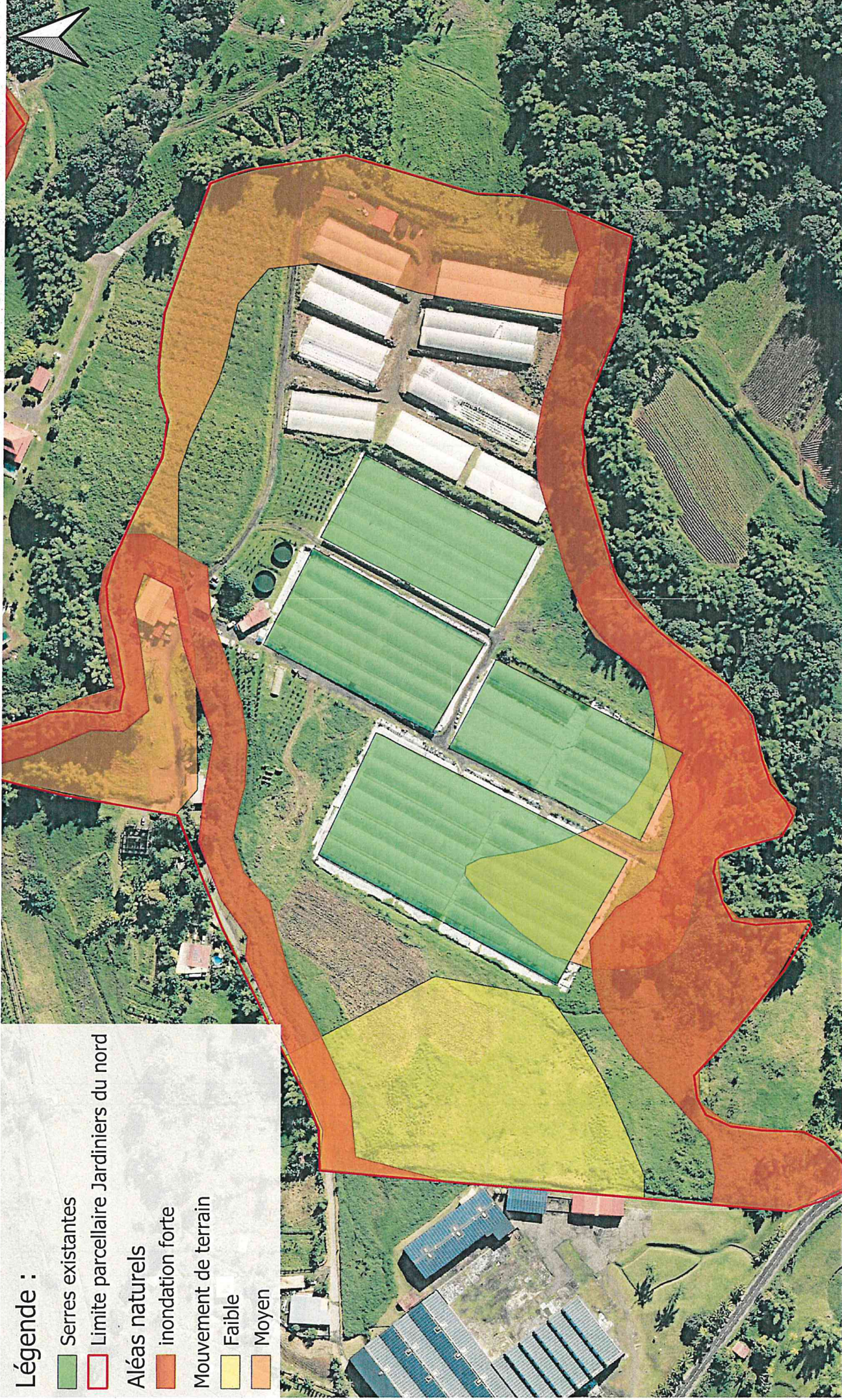
Plan des abords
 1:5 000
 DPPV
 Abris de cultures photovoltaïques pour l'exploitation agricole
 Sainte-Cécile

Adresse du projet :
 Les jardiniers du Nord,
 Sainte-Cécile
 Le Morne-Rouge 97260
 Département de la
 Martinique

AMARENCO

Légende :

-  Serres existantes
-  Limite parcellaire Jardiniers du nord
- Aléas naturels**
-  inondation forte
- Mouvement de terrain**
-  Faible
-  Moyen



Adresse du projet :
Les jardiniers du Nord,
Sainte-Cécile
Le Morne-Rouge 97260
Département de la
Martinique

RISQUES NATURELS
DPPV
Abris de cultures photovoltaïques pour l'exploitation agricole
Sainte-Cécile

Produit par :
FILAO INGENIEURS
CONSEILS
Date :
27-06-2022
Dossier :
DPPV_2202_AMARENCO

FILAO
Ingénieurs Conseils
info@filaoconseil.fr

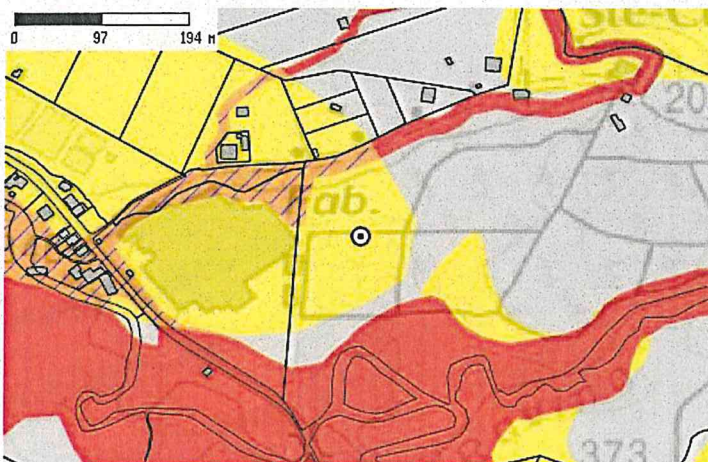
Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de **Le Morne-Rouge**
Parcelle **K229**

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 05/12/2013





C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée **uniquement au point indiqué** (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages réglementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage réglementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage réglementaire	Aléas			
	Application de prescriptions particulières	Inondation	Séisme	Mouvement de terrain
Faïlle		Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale
Tsunami		Houle	Volcanisme	

Aléa Inondation		Aléa Séisme	
Aléa Mouvement de terrain		Aléa Liquéfaction	
Aléa Faïlle		Aléa Érosion	
Aléa Submersion décennale		Aléa Submersion centennale	

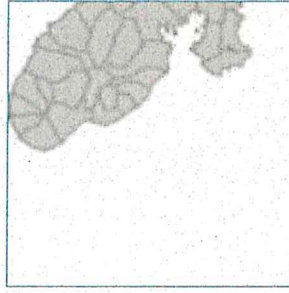
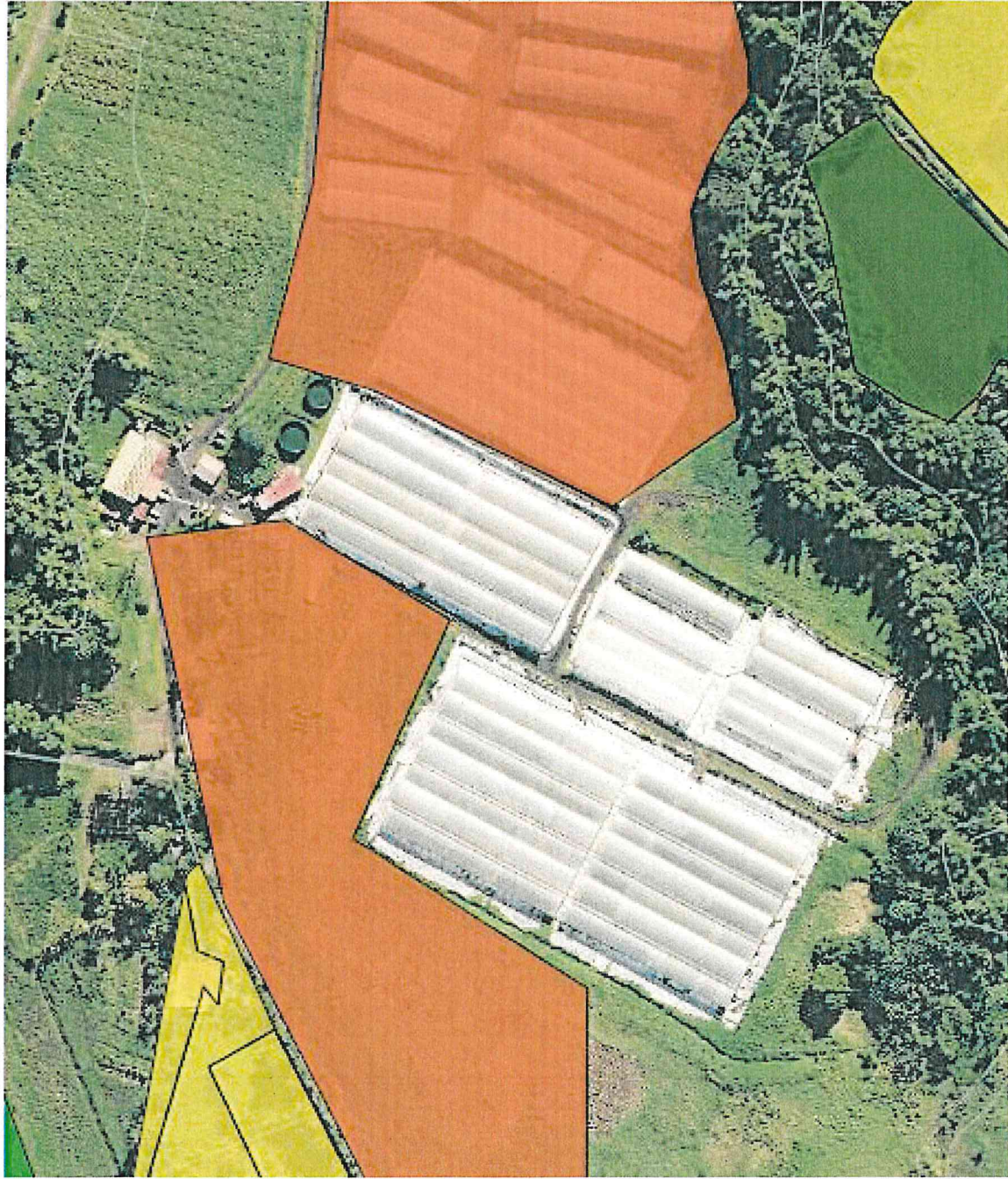
Aléa Tsunami		Aléa Houle	
⊙	Légende :  Fort	⊙	Légende :  Fort  Moyen
Aléa Volcanisme			
⊙	Légende :  Fort		



Cartographie issue de l'application en ligne des PPRN - www.pprn972.com. Le Plan de Prévention des Risques Naturels est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc.). Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur réglementaires. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.

(Source des données : SIG DEAL Martinique - RGE® ©IGN - GéoMartinique)

Synthèse des analyses de la chlordécone sur la parcelle K229



Légende

Pollution des sols par la Chlordécone en Martinique : parcelles analysées

- Non détecté
- Faiblement contaminé
- Moyennement contaminé
- Fortement contaminé

Limites communales

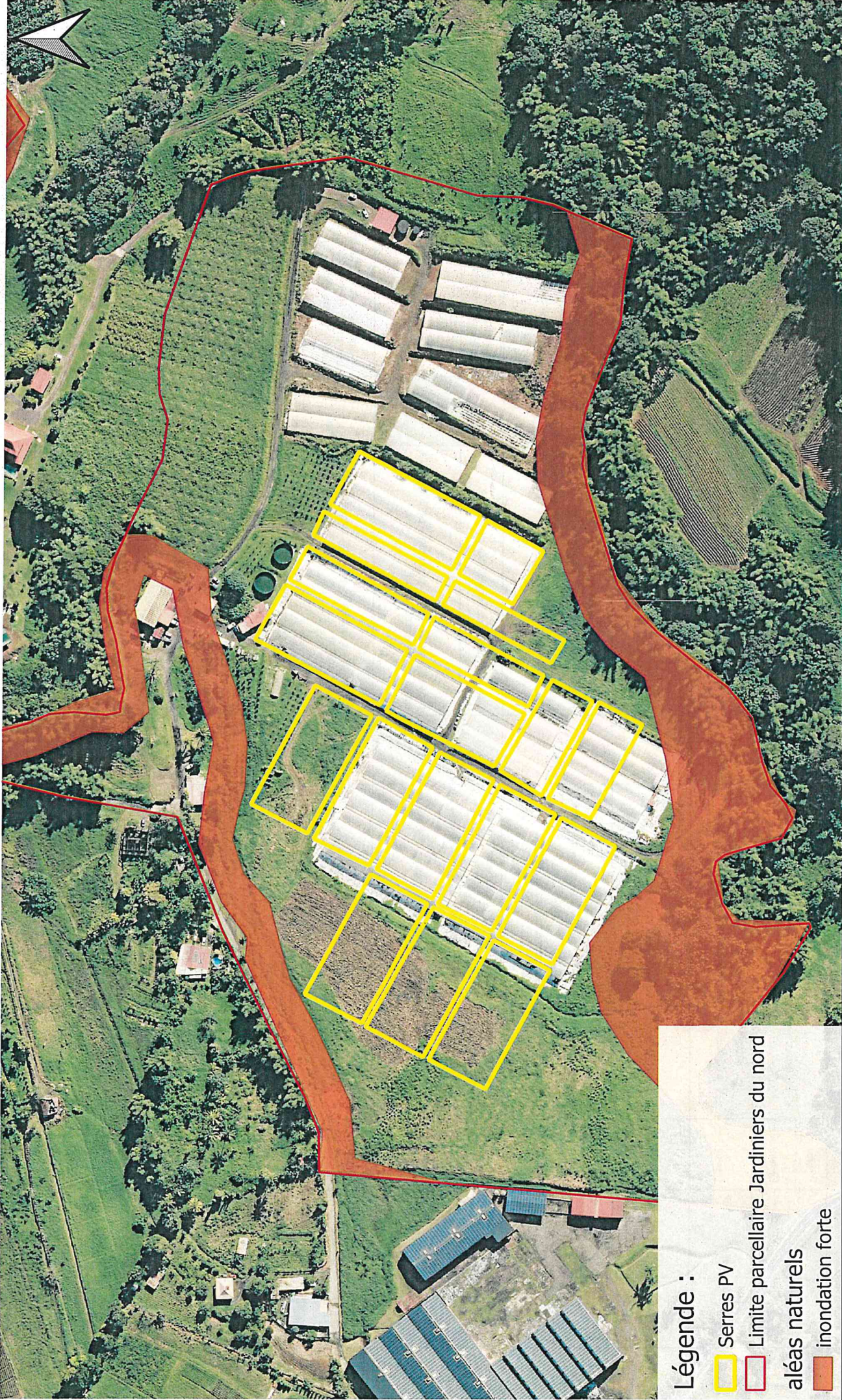
- Limites communales

Fonds

- Cadastre parcellaire de la Martinique
- Cadastre parcellaire de la Martinique

Image aérienne 2017





Légende :

- Serres PV
- Limite parcellaire Jardiniers du nord aléas naturels
- inondation forte

Adresse du projet :
 Les jardiniers du Nord,
 Sainte-Cécile
 Le Morne-Rouge 97260
 Département de la
 Martinique



VUE AERIEENNE DES SERRES PV

1:2 700

DPPV

Abris de cultures photovoltaïques pour l'exploitation agricole
 Sainte-Cécile

Produit par :
 FILAO INGENIEURS
 CONSEILS

Date : 27-06-2022

Dossier : DPPV_2202_AMARENCO



Ingénieurs Conseils

✉ info@filaoconseil.fr

Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – Jardinières du Nord, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Milieu physique							
Topographie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Les terrains sont relativement plats et déjà déboisés 	Nul	Modifications topographiques de faible ampleur et emprise	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation				Nul		Nul
Contexte géologique et eaux souterraines	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Sol à allophane sur cendres et ponces plus récentes Pas de modification sur les eaux souterraines 	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Terre végétale et remblais sur allernance argile et ponce 	Faible	Risque de pollution accidentelle lié au chantier	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
Hydrologie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Présence de 2 cours d'eau : la rivière Cloche et la ravine Man Roy, respectivement au Nord et au Sud de la parcelle Site implanté sur un bassin versant de plus d'1 ha (5,6 ha) 	Moyen	Pas d'intervention sur la rivière ni sur la ravine Création de surfaces imperméables (toits des serres) augmentant le débit de fuite	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique (dossier loi sur l'eau) 	Faible
	Exploitation				Moyen		Faible
Ressource en eau	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation n'est pas alimentée en eau potable puisqu'il s'agit d'une zone agricole Le site capte l'eau de la rivière Cloche en gravitaire et fonctionne par une irrigation de goutte à goutte Site en dehors du périmètre de protection de captage et d'unité de distribution d'eau potable Présence de la rivière Cloche sur l'exploitation 	Nul	Risque de pollution accidentelle liée aux travaux	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Exploitation				Positif (Faible)		Faible
Qualité de l'air	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> La qualité de l'air dans la zone d'étude est globalement bonne. 	Faible	Conformité aux normes en vigueur et aux critères nationaux de qualité de l'air	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Limitation des poussières et des polluants de l'air (charte environnementale de chantier) 	Faible
	Exploitation				Faible		Faible
Climat	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Site ventilé avec un régime d'alizés de l'Est-Sud-Est prédominant Climat tropical avec des précipitations annuelles relativement faibles à l'échelle de la Martinique (sur la commune de Morne-Rouge en 2021, la précipitation annuelle était de 3786 mm) 	Faible	Pas de modification climatique directe, mais réduction des émissions de CO2 par l'apport d'énergie renouvelable en remplacement d'énergie fossile dans le réseau.	Positif (faible)	Sans objet	Positif (faible)
	Exploitation				Positif (faible)		Positif (faible)

Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – Jardiniers du Nord, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Risques naturels	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'aléa cyclonique fort (toute la Martinique) et l'aléa sismique fort sont à prendre en compte. L'aléa inondation est évalué comme fort au niveau de la rivière Cloche et de la ravine Man Roy L'aléa de mouvement de terrain est considéré comme moyen sur la partie Ouest et sur une petite zone au Sud de la parcelle Projet hors zone d'inondation 	Moyen	Travaux hors période cyclonique	Faible		Faible
	Exploitation			Les nouvelles serres respectent des prescriptions parasismiques et paracycloniques, ce qui n'était pas le cas pour les serres tunnel en place	Positif (faible)	- Construction selon les normes parasismiques et paracycloniques	Positif (faible)
Milieu naturel							
Zones naturelles remarquables	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site se trouve en dehors de toute zone naturelle remarquable. 	Nul	Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation			Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable	Nul	Sans objet	Nul
Trame Verte et Bleue	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> La rivière Cloche et la ravine Man Roy se présentent comme étant des corridors aquatiques 	Faible	Pas d'impact direct sur la ravine Man Roy et à la rivière Cloche	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes - Préservation de la rivière et de la ravine	Faible
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> On note la présence de UNESCO Projet à quelques kilomètres de la zone de l'exploitation qui est une réserve de biodiversité terrestre. On note la présence de ZNIEFF à quelques kilomètres de la zone de projet faisant office de trame verte 					
Trame noire	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Site en activité la journée 	Nul	Absence d'éclairage nocturne	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Zones humides	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Présence de la rivière Cloche et de la ravine Man Roy au sein des parcelles de projet 	Faible	Aucune zone humide concernée car le projet sera implanté en dehors de la ravine.	Nul	- Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) - Gestion des eaux pluviales	Nul
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur est anthropisé. L'exploitation agricole s'étend sur 6,5 ha. Aucun défrichement, déboisement n'est prévu pour l'implantation du projet Une remise à niveau du terrain sous les serres est prévue en fin de chantier 	Faible	Implantation sur des zones déjà exploitées, et considérées comme non boisées par l'ONF	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes	Faible
Faune	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation est située dans une zone à vocation agricole et n'est pas inclus dans aucune ZNIEFF Le site fait partie du Parc Naturel Régional de la Martinique. La zone inondable de la ravine Man Roy fait partie d'une ZICO 	Moyen	Dérangement de la faune adjacente pendant les travaux. Préservation des habitats les plus favorables. La ravine Man Roy n'est pas touchée par le projet.	Faible	- Respect des saisons et horaires diurnes	Faible
	Exploitation					Sans objet	Faible
Paysage et patrimoine							

Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – Jardiniers du Nord, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Paysage	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le paysage est fortement marqué par l'activité agricole Les serres existantes font partie du paysage 	Faible	Visibilité partielle du site depuis la RN3.	Faible	- Préservation du caractère agricole du site	Négligeable
	Exploitation						
Patrimoine archéologique, historique et culturel	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le projet se situe en dehors du périmètre de protection des monuments historiques du Morne-Rouge. Le site n'est pas concerné par le zonage archéologique. 	Négligeable	Absence d'enjeu patrimonial, archéologique, historique ou culturel	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						
Milieu humain							
Démographie, contexte socio-économique et emploi	Travaux			Impact positif sur l'emploi, sur l'économie locale et sur la production de tomate, de laitue, de dactine, de gerbera, de rose, de goyave et d'agroforesterie	Positif	Sans objet	Positif
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Une zone peu habitée (site à vocation agricole) Préparations de produits agricoles sur place destinés à la vente 	Faible	Impacts positifs multiples : <ul style="list-style-type: none"> Gain de production moyen de 401/an d'ici 2026 Gain de valeur de 630 000€ grâce au nouvel aménagement agricole Développement de l'activité agricole Avantages économiques pour l'agriculteur 			
Occupation des sols	Travaux				Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Situation dans un secteur agricole, avec quelques prairies, plantations diverses, bâtiments agricoles 	Moyen	Absence de suppression de zone agricole. Le projet n'est pas susceptible de modifier l'occupation du sol sur les parcelles adjacentes.			

Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – Jardiniers du Nord, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Infrastructures de transport et circulations	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation agricole est desservie par la RN3 L'accès au site de projet se fait par une petite route secondaire 	Faible	Augmentation des nuisances liée au passage des engins de chantier et des camions transportant du matériel	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Charte de chantier vert Organisation de la circulation Information de la population 	Faible
	Exploitation		Nul	L'augmentation de production de 40T de produits agricoles n'impliquera quasiment pas de transports supplémentaires	Nul	Sans objet	Nul
Réseaux	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau potable mais en eau agricole Le projet a pour but de mettre aux normes écologiques la prise d'eau, de remplacer les canalisations existantes et de rénover le bassin de stockage 	Faible	Risque d'endommagement accidentel des réseaux existants	Faible	Charte de chantier vert	Négligeable
	Exploitation		Nul	Nul	Négligeable	Sans objet	Négligeable
Tourisme et loisirs	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Les zones concernées par les serres ne seront pas accessibles au public 	Faible	Sans objet	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation		Sans objet	Nul	Sans objet	Sans objet	Nul
Énergie	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Source d'énergie : électricité 	Faible	Consommation de carburant et électricité en phase de travaux	Faible	Charte environnementale de chantier	Faible
	Exploitation		Nul	Création d'énergie grâce à l'implantation des serres photovoltaïques (génération de 3Mw, ce qui équivaut à une alimentation de 321 foyers)	Positif	Sans objet	Positif
Ambiance sonore	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'émission sonore significative sur l'exploitation 	Faible	Nuisances sonores liées à l'intervention et la circulation pour la mise en place des serres photovoltaïques	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Charte environnementale de chantier Information des riverains 	Faible
	Exploitation		Nul	Pas de modification	Nul	Sans objet	Nul
Ambiance olfactive	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site se situe en zone agricole ou très peu d'habitation sont à proximité. Il n'y a pas de gêne olfactive notable sur l'exploitation 	Nul	Pas de nuisance olfactive	Négligeable	Sans objet	Négligeable
	Exploitation		Nul	Pas de nuisance olfactive	Négligeable	Sans objet	Négligeable

Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – Jardiniers du Nord, Morne-Rouge

Thématique	Phase	Synthèse	Enjeux	Justification des impacts	Impacts	Mesures ERC	Impact résiduel
Pollution	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Pas de pollution importante connue 	Faible	Risque de pollution des sols, eau, air, quasiment absent	Négligeable	– Gestion des déchets	Négligeable
	Exploitation						
Déchets	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Ce sont principalement des déchets verts et plastique (serres) qui sont produits sur l'exploitation Jardiniers du Nord (liés à l'entretien du site) 	Faible	Déchets de démantèlement des serres tunnels existantes (bâches plastiques, structures et autres matériels non nécessaires pour l'implantation des nouvelles serres)	Moyen	– Gestion des déchets (charte environnementale de chantier)	Faible
	Exploitation						
Risques technologiques	Travaux	<ul style="list-style-type: none"> Le site de projet n'est pas concerné par un PPR1. 	Nul	Éloignement des usines classées SEVESO	Nul	Sans objet	Nul
	Exploitation						